

Appel à publication

Plan Solaire Méditerranéen De la gouvernance à une approche en termes d'acteur-réseau

Coordonné par Jean-Yves Moisseron et Marta Severo

À l'occasion du lancement d'une nouvelle collection du GIS Collège International des Sciences du Territoire (publiée avec la maison d'édition Karthala), l'axe du CIST « Conflits et compromis de la globalisation territorialisée: la gouvernance dans la région européenne élargie aux voisinages » lance un appel à publication pour un ouvrage sur le Plan Solaire Méditerranéen

Argumentaire

Le but de cet ouvrage est de comprendre la dynamique d'un projet technico-politique majeur du 21ème siècle en Méditerranée: le plan solaire méditerranéen (PSM) en mobilisant des travaux sociologiques qui relèvent de deux orientations théoriques : la sociologie de l'acteur-réseau et la sociologie de l'action publique.

Le Plan solaire Méditerranéen

Le Plan solaire Méditerranéen qui réunit à la fois un projet politique dans le cadre de l'Union pour la Méditerranée et des projets industriels exprimés par les consortia Desertec et Medgrid est une réalité en construction. La plupart des pays sud-méditerranéens ont défini des plans solaires nationaux et construisent des stratégies nationales soutenues par des bailleurs internationaux (Banque Mondiale, AFD, BEI). Les énergies renouvelables et notamment l'énergie solaire bénéficient de soutiens étatiques importants et s'inscrivent dans les mobilisations internationales de lutte contre le réchauffement climatique.

Il apparaît cependant clairement qu'un tel projet ne pourra se réaliser pleinement sans une participation très importante du secteur privé que ce soit dans la construction des infrastructures ou dans la création de capacité de production, dans des modèles de participation publique-privée et des architectures institutionnelles pluri-acteurs. Si la construction de grands centrales ne pose a priori pas de problème, il n'en n'est pas de même pour l'implication d'une multitude de petits producteurs et de petits investisseurs qui, à l'instar de ce qui s'est passé dans les pays du Nord, seront les seuls à pouvoir assurer l'émergence d'un véritable tissu industriel.

En passant de l'échelle macro-économique à l'échelle micro-économique qui est celle des entreprises et du secteur privé, se pose inévitablement la question de la gouvernance du processus ainsi que les choix technologiques.

Les questions auxquelles doivent répondre les investisseurs sont multiples et très concrètes. Qu'en est-il des législations ? Peut-on et à quelles conditions produire de l'électricité et utiliser les infrastructures nationales ? Qu'en est-il des pratiques concrètes au delà des textes législatifs ? Peut-on prévoir à un horizon suffisant et avec un degré de certitude élevée les conditions tarifaires (prix d'achat, accès au réseau), ce qui pose inévitablement la question de la confiance dans l'état et les différentes administrations impliquées. Comment régler les conflits éventuels à plusieurs niveaux ? Quelles normes techniques et sécuritaires seront définies ? Comment les accords internationaux permettront de sécuriser les flux et les investissements et/ou réguler le commerce international de l'électricité ? Quelle part prendra la finance Carbonne, les avantages fiscaux, les tarifs garantis et ce

au niveau local et international. Comment seront calculés les droits de péage pour l'usage des réseaux nationaux et transnationaux ?

A un autre niveau d'interrogation, quelle philosophie sous-tend les choix d'organisation ? Choisit-on un mode centralisé mettant au centre des préoccupations la construction d'un réseau transméditerranéen de lignes Haute tension à courant continu pour assurer la circulation de l'électricité sur longue distance, ce qui serait l'option fondamentale de la France et du consortium Medgrid ? Choisit-on au contraire les grosses unités de production en misant plutôt sur les centrales à concentration, ce qui serait l'option de Desertec. Choisit-on au contraire des petites unités utilisables dans des zones où n'existe pas de réseaux et qui seraient adaptée à des besoins autonomes ? Enfin mise-t-on sur la multiplication du solaire thermique individuel de type chauffe-eau solaire qui ne cadre pas avec les visions ou les intérêts des lobbys industriels mais qui sont très efficaces et peu couteux ?

Les choix technologiques peuvent aussi être l'objet de controverses : photovoltaïque versus solaire à concentration, solaire thermique basse température versus solaire mécanique, tandis que s'invitent également dans le débat les rapports de domination nord-sud, la question des transferts de technologie et de l'aide au développement

Approches et méthodologie

Cet ouvrage vise à mobiliser les sciences sociales tout en intégrant l'apport d'autres disciplines scientifiques y compris celles relevant des 'sciences dures'.

La grande différence entre le Plan solaire Méditerranéen et les plans d'électrification habituels réside dans le fait qu'il n'est pas défini, organisé et financé par un acteur dominant : l'état. Dans le passé, celui-ci opérait de manière transcendante dans le champ des choix technologiques et des normes. Le Plan solaire Méditerranéen, transnational par nature est le fruit d'une multitude d'acteurs inter reliés ayant des préoccupations très diverses et parfois contradictoires. En première analyse, la notion de gouvernance ou d'action publique insiste sur les modes de coordination et d'articulation de ces différents acteurs qui doivent être identifiés ainsi que leurs éventuelles controverses. Mais il faut passer ensuite à une deuxième phase dans l'analyse, à savoir penser le processus en terme d'acteur-réseau.

Loin de constituer de simples défis techniques, objectivables et « scientifiques », le Plan solaire Méditerranéen est le fruit d'une construction sociale globale portant sur les sciences mobilisées, le choix des organisations, la géographie des réseaux. Le Plan solaire Méditerranéen se situe à l'interface de la science et de la politique, des représentations et des croyances sur l'énergie et des intérêts industriels. Il s'inscrit aussi dans la structuration à long terme des pays de la rive méditerranéenne et constitue un enjeu dans l'Union pour la Méditerranée. Les acteurs sont donc déterminés par les réseaux dans lesquels ils s'insèrent et doivent constituer des chaînes de « traduction » afin de donner au projet son caractère opératoire. Le réseau d'acteurs détermine le réseau technique y compris celui des lignes électriques tandis les éléments « non-humains » (centrales, réseaux, choix techniques, ...) sont eux-mêmes des acteurs à part entière.

Modalités de soumission

Veillez adresser toutes vos propositions d'article (environ 50000s tout compris) à Jean-Yves Moissoner (jean-yves.moissoner@ird.fr) et Marta Severo (martaseve@gmail.com) **avant le 31 décembre 2012.**

Les contributeurs sont à informer dès que possible les coordinateurs de l'ouvrage (jean-yves.moissoner@ird.fr et martaseve@gmail.com) de leur projet par courrier électronique en indiquant le titre de leur contribution ainsi qu'un bref résumé du propos.